Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260930-2026_08_05-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Jérémy JEGOU, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Carole DORVAL, Antoine MORIN, Emeline MICHEL

Pouvoirs : Carole DORVAL donne pouvoir à Stéphanie AMINOT
Antoine MORIN donne pouvoir à Jérémy JEGOU
Emeline MICHEL donne pouvoir à Anita OBLIN

Secrétaire de séance : Nathalie BILLON

N° 2026-08-05 :	**Validation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2026-2030**
Rapporteur :	**Mme OBLIN**

Mme Oblin présente le Projet Educatif De Territoire 2026-2030 joint à la convocation.

L'objectif du PEDT est de proposer à chaque enfant et jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant pendant et après l'école.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités menées sur les différents temps de l'enfant et des jeunes scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires, voire secondaire, de Montreuil-Le-Gast : activités périscolaires, voire extrascolaires. Ces modalités sont mises en place dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité des temps éducatifs, dans le respect des compétences de chacun.

Elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires lorsqu'elles sont mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260930-2026_08_05-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le PEDT 2026-2030 ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEDT) et d'une labellisation Plan Mercredi.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 8 octobre 2026.

Fait le 8 octobre 2026
Le Maire
Lionel HENRY